



Conseil économique et social

Distr. générale
31 mai 2017
Français
Original : anglais

Session de 2017

28 juillet 2016-27 juillet 2017

Point 15 de l'ordre du jour

Coopération régionale

Coopération régionale dans les domaines économique et social et les domaines connexes

Rapport du Secrétaire général*

Additif

Questions portées à l'attention du Conseil économique et social : Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique

Résumé

Le présent additif au rapport du Secrétaire général sur la coopération régionale dans les domaines économique et social et dans les domaines connexes contient des informations sur les résolutions adoptées par la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique à sa soixante-treizième session, tenue à Bangkok du 15 au 19 mai 2017. Le texte intégral des résolutions est disponible à l'adresse suivante : www.regionalcommissions.org/our-work/regional-commissions-sessions-resolutions-and-decisions.

* Le présent rapport a été soumis tardivement en raison de la nécessité d'y intégrer les résolutions adoptées par la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique à sa soixante-treizième session, qui a pris fin le 19 mai 2017.



Questions portées à l'attention du Conseil économique et social

Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique

1. À sa soixante-treizième session, tenue à Bangkok du 15 au 19 mai 2017, la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique a adopté un certain nombre de résolutions relatives à son programme de travail, résumées ci-après et portées à l'attention du Conseil économique et Social.

Résolution 73/1

Alignement de l'appareil de conférence de la Commission sur le Programme de développement durable à l'horizon 2030

2. La Commission a décidé de réviser son appareil de conférence avec effet immédiat, pour qu'il soit adapté et conforme au Programme de développement durable à l'horizon 2030 (résolution 70/1 de l'Assemblée générale). À cet égard, elle a aussi décidé que l'appareil subsidiaire de la Commission comprendrait également le Forum Asie-Pacifique pour le développement durable, dont le mandat figure en annexe à la résolution, et que les institutions régionales opérant sous les auspices de la Commission comprendraient le Centre Asie-Pacifique pour le développement de la gestion de l'information sur les catastrophes. Par ailleurs, elle a invité les partenaires de développement à collaborer avec la Commission pour promouvoir le développement durable dans la région Asie-Pacifique, et elle a prié la Secrétaire exécutive de continuer à promouvoir et à renforcer la communication, la coopération et la collaboration entre les organisations pertinentes du système des Nations Unies pour le développement en Asie et dans le Pacifique, à l'appui de la mise en œuvre du Programme 2030, et de continuer à effectuer un suivi et une évaluation systématiques de l'appareil de conférence et de sa conformité avec les priorités de la Commission au titre des programmes, afin d'accroître l'efficacité, l'efficacité et les synergies. Elle a également décidé de conduire un examen de son appareil de conférence en 2022, un examen à mi-parcours étant effectué en 2019, et a prié la Secrétaire exécutive d'établir un rapport axé sur les domaines d'activité de la Commission, qui servira de base à cet examen.

Résolution 73/2

Renforcement du mécanisme régional pour la mise en œuvre du Programme d'action de Vienne en faveur des pays en développement sans littoral pour la décennie 2014-2024

3. La Commission a réaffirmé que le Programme d'action de Vienne en faveur des pays en développement sans littoral pour la décennie 2014-2024 (résolution 69/137 de l'Assemblée générale, annexe II) constituait un cadre fondamental pour la création de véritables partenariats entre les pays en développement sans littoral et de transit et leurs partenaires de développement aux niveaux national, bilatéral, sous-régional, régional et mondial. Elle a également invité les pays en développement sans littoral, les pays de transit, leurs partenaires de développement, le système des Nations Unies et toutes les autres parties prenantes à mettre en œuvre, à tous les niveaux, les actions pertinentes qui ont été convenues dans le Programme d'action de Vienne au titre de ses priorités d'action, à savoir notamment les questions fondamentales de la politique de transit, le développement et l'entretien des infrastructures, le commerce international et la facilitation du commerce, l'intégration et la coopération régionales, la transformation structurelle de l'économie, et les moyens de mise en œuvre.

4. La Commission a prié la Secrétaire exécutive de continuer à appuyer les efforts de développement déployés par les pays en développement sans littoral; de continuer à fournir toute l'aide possible aux pays en développement sans littoral de l'Asie et du Pacifique dans le cadre de la mise en œuvre du Programme d'action de Vienne; de continuer à assurer le suivi coordonné et le contrôle de la mise en œuvre du Programme d'action de Vienne et à présenter des rapports analytiques annuels; de lui faire rapport à sa soixante-quinzième session sur les progrès accomplis dans l'application de la résolution.

Résolution 73/3

Promouvoir la connectivité intégrée et ininterrompue pour le développement durable en Asie et dans le Pacifique

5. La Commission a décidé de poursuivre les efforts et la coopération en matière de connectivité régionale afin de parvenir à une connectivité intégrée et ininterrompue, et a encouragé tous les membres et membres associés à promouvoir le dialogue sur la coordination des politiques et la coopération dans les domaines de l'infrastructure, du commerce, du financement, des contacts entre les peuples, des transports, de l'énergie et des technologies de l'information et de la communication. Elle a également invité les États membres qui ne l'étaient pas encore à devenir parties à l'Accord intergouvernemental sur le réseau du Chemin de fer transasiatique, à l'Accord intergouvernemental sur le réseau de la Route d'Asie et à l'Accord intergouvernemental sur les ports secs.

6. La Commission a prié la Secrétaire exécutive de continuer à étudier les moyens d'intégrer d'une manière complète le développement durable dans la connectivité régionale et le processus d'intégration régionale; de continuer à fournir l'appui nécessaire afin de promouvoir une connectivité intégrée et ininterrompue pour le développement durable dans les domaines des transports, du commerce, de l'énergie et des technologies de l'information et de la communication dans la région; de poursuivre les efforts pour faciliter les discussions, assurer le renforcement des capacités et fournir des conseils de politique générale, ainsi que pour permettre l'échange des meilleures pratiques entre les membres et les membres associés sur l'application des nouvelles technologies innovantes à la connectivité; de continuer à coopérer avec les membres et membres associés pour appuyer la mise en œuvre efficace des projets d'infrastructure associés aux initiatives nationales, sous-régionales et régionales; d'établir un rapport sur la connectivité intégrée et ininterrompue pour le développement durable en Asie et dans le Pacifique en 2018, qui devra être actualisé tous les trois ans jusqu'en 2030; de continuer à créer et à renforcer des partenariats entre la Commission et les principales parties prenantes afin de promouvoir la connectivité intégrée et ininterrompue et le développement durable.

Résolution 73/4

Mise en œuvre de la Déclaration ministérielle sur la connectivité de transport durable en Asie et dans le Pacifique

7. La Commission a approuvé la Déclaration ministérielle sur la connectivité de transport durable en Asie et dans le Pacifique ([E/ESCAP/73/15/Add.1](#)) et a encouragé toutes les parties à l'Accord intergouvernemental sur le réseau de la Route d'Asie à envisager d'adhérer à l'Accord intergouvernemental sur les transports routiers internationaux le long du Réseau de la Route d'Asie.

8. La Commission a prié la Secrétaire exécutive d'accorder la priorité à la mise en œuvre du Programme d'action régional pour la connectivité de transport durable en Asie et dans le Pacifique, phase I (2017-2021) ([E/ESCAP/73/15/Add.1](#),

annexe I); de procéder en 2021 à une évaluation de la mise en œuvre de la phase I et de présenter un rapport contenant des recommandations à la Conférence ministérielle sur les transports à sa quatrième session; d'accélérer les efforts actuellement déployés en vue de l'établissement et du bon fonctionnement du comité de coordination interrégional sur les transports entre l'Asie et l'Europe; de continuer à appuyer la mise en œuvre de l'Accord intergouvernemental sur les transports routiers internationaux le long du Réseau de la Route d'Asie; de lui faire rapport à ses soixante-quinzième et soixante-dix-septième sessions sur l'application de la résolution.

Résolution 73/5

Renforcer le soutien de la région Asie-Pacifique à la Conférence des Nations Unies visant à appuyer la réalisation de l'objectif de développement durable n° 14

9. La Commission a demandé aux membres et membres associés d'apporter leur soutien à la Conférence des Nations Unies visant à appuyer la réalisation de l'objectif de développement durable n° 14 : conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable, et les a encouragés à envisager de prendre des engagements volontaires, à partager les bonnes pratiques, les enseignements tirés et l'information sur les partenariats en faveur des océans et des mers, et à continuer de renforcer leurs capacités en matière de gestion et d'exploitation durables des océans.

10. La Commission a prié la Secrétaire exécutive de continuer de favoriser les partenariats actuels et d'en créer de nouveaux, selon que de besoin, ainsi que de soutenir la Conférence des Nations Unies visant à appuyer la réalisation de l'objectif de développement durable n° 14. Elle lui a également demandé de continuer d'aider les pays, en particulier les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement, à partager des données d'expérience et à coopérer en matière de gestion des ressources naturelles, notamment des océans et des mers, compte tenu de la feuille de route régionale en vue de la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 en Asie et dans le Pacifique ([E/ESCAP/73/31](#), annexe II). Enfin, elle l'a priée de continuer d'appuyer les partenariats régionaux actuels et d'en établir de nouveaux aux fins de l'amélioration des données et du renforcement des capacités statistiques en vue de l'objectif n° 14.

Résolution 73/6

Mise en œuvre de l'initiative de l'Autoroute Asie-Pacifique de l'information au moyen de la coopération régionale

11. La Commission a invité les membres et les membres associés à coopérer à la mise en œuvre du Plan directeur pour l'Autoroute Asie-Pacifique de l'information ([E/ESCAP/CICTSTI\(1\)/2](#)) et du Document-cadre de coopération régionale pour l'Autoroute Asie-Pacifique de l'information ([E/ESCAP/CICTSTI\(1\)/3](#)), tels qu'approuvés par le Comité des technologies de l'information et de la communication, de la science, de la technologie et de l'innovation à sa première session. Elle leur a également demandé de promouvoir de larges partenariats, notamment la coopération Nord-Sud, Sud-Sud et triangulaire, aux fins de la mise en œuvre du Plan directeur et du Document-cadre.

12. La Commission a prié la Secrétaire exécutive d'accorder la priorité à la mise en œuvre du Plan directeur et du Document-cadre; de continuer à conduire des travaux de recherche et d'analyse et des programmes de renforcement des capacités pour recenser les défis et les possibilités présentés par les quatre piliers de

l'initiative de l'Autoroute Asie-Pacifique de l'information et la mise en œuvre des initiatives stratégiques définies dans le Plan directeur, y compris l'appui à la formulation de plans d'action régionaux, sous-régionaux et nationaux; de mettre à profit les possibilités offertes par les bureaux sous-régionaux et les institutions régionales de la Commission pour faire progresser la mise en œuvre de l'Autoroute Asie-Pacifique de l'information; de faire rapport au Comité des technologies de l'information et de la communication, de la science, de la technologie et de l'innovation à sa deuxième session sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre du Plan directeur.

Résolution 73/7

Renforcement de la coopération régionale en faveur de la mise en œuvre du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030) en Asie et dans le Pacifique

13. La Commission a invité les membres et membres associés à renforcer la mise en œuvre du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030) (résolution 69/283 de l'Assemblée générale, annexe II) et les initiatives pertinentes, notamment les Principes de Bangkok pour la mise en œuvre des composantes santé du Cadre de Sendai, en vue d'assurer une coopération, une cohérence et une intégration plus systématiques entre la gestion des risques de catastrophe et celle des risques sanitaires. Elle a également encouragé les membres et membres associés, le système des Nations Unies et les autres organisations et institutions internationales, ainsi que tous les autres acteurs intervenant dans les domaines pertinents, selon qu'il conviendrait, à apporter un soutien au Centre Asie-Pacifique pour le développement de la gestion de l'information sur les catastrophes et à coopérer à la réalisation de ses objectifs et à l'exécution de son programme de travail. Elle a en outre appelé les États membres à participer au plus haut niveau à la Conférence ministérielle asiatique sur la réduction des risques de catastrophe, qui se tiendra à Oulan-Bator du 16 au 19 juillet 2018. Elle a aussi engagé les membres et membres associés à envisager d'apporter un appui financier et d'autres formes de soutien à son Fonds d'affectation spéciale multidonateurs pour la préparation aux tsunamis, aux catastrophes et aux changements climatiques dans l'océan Indien et dans les pays de l'Asie du Sud-Est afin de renforcer dans la région les systèmes d'alerte rapide multirisques axés sur l'être humain. Enfin, elle les a invités à observer la Journée mondiale de sensibilisation aux tsunamis.

14. La Commission a prié la Secrétaire exécutive d'accorder la priorité à la synchronisation de l'appui pluridisciplinaire apporté aux États membres dans le cadre de l'intégration de la réduction des risques de catastrophe dans leurs stratégies de développement, conformément au Cadre de Sendai et aux objectifs et cibles de développement durable relatifs à la réduction des risques de catastrophe. Elle lui a également demandé de renforcer la coordination interinstitutions avec le Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes et d'autres entités compétentes; de continuer d'appuyer les travaux du Groupe d'experts sur les statistiques relatives aux catastrophes en Asie et dans le Pacifique, notamment en ce qui concerne l'élaboration d'un cadre de statistiques relatives aux catastrophes et de lignes directrices pour son application, afin de renforcer les capacités des systèmes statistiques nationaux de la région pour permettre de produire des statistiques relatives aux catastrophes et de les exploiter; de continuer d'appuyer et de faciliter les systèmes d'alerte rapide multirisques, les prévisions axées sur les impacts et les évaluations des risques de catastrophe afin de renforcer les mécanismes de coopération régionale; de continuer d'accorder la priorité à la mise en œuvre du Plan d'action aux fins de la promotion de la coopération régionale dans le domaine des applications spatiales pour la mise en œuvre du Cadre de Sendai.

Résolution 73/8**Renforcer la coopération régionale en faveur du développement de l'énergie durable en Asie et dans le Pacifique**

15. La Commission a approuvé le rapport du Comité de l'énergie sur les travaux de sa première session ([E/ESCAP/73/30](#)). Elle a encouragé tous les membres et membres associés à étoffer et à renforcer les programmes et projets nationaux, bilatéraux et multilatéraux visant à développer la coopération et la sécurité énergétiques régionales pour faciliter la croissance économique, l'égalité sociale et la prospérité, ainsi que la durabilité environnementale; à appuyer les projets relatifs à l'énergie qui contribuent à la sécurité énergétique de la région; à partager activement leurs données d'expérience en matière de transition de leur secteur énergétique vers les énergies renouvelables, l'efficacité énergétique et les technologies de pointe à base de combustibles fossiles plus propres; à formuler et à appliquer des politiques novatrices dans le secteur de l'énergie, qui soient économiquement viables, socialement acceptables et respectueuses de l'environnement. Elle a par ailleurs décidé de remanier son appareil de conférence eu égard aux principales questions devant être examinées par le Comité de l'énergie pour mieux l'aligner sur le Programme de développement durable à l'horizon 2030.

16. La Commission a encouragé tous les membres et membres associés à participer à l'exposition EXPO 2017 sur le thème « L'énergie du futur », qui sera accueillie par le Gouvernement de la République du Kazakhstan à Astana de juin à septembre 2017, ainsi qu'à la Conférence ministérielle sur l'énergie et au huitième Forum international sur l'énergie au service du développement durable, qui se tiendront du 11 au 14 juin 2017. Elle a également créé deux groupes d'experts, l'un sur la connectivité énergétique et l'autre sur l'accès de tous à des services énergétiques modernes, les énergies renouvelables, l'efficacité énergétique et l'utilisation plus propre des combustibles fossiles, et a souligné que la Secrétaire exécutive utiliserait les résultats des réunions de ces groupes pour établir les rapports destinés aux discussions intergouvernementales tenues au Comité de l'énergie ou au deuxième Forum Asie-Pacifique de l'énergie.

17. La Commission a prié la Secrétaire exécutive de continuer d'aider les membres et membres associés à renforcer leurs capacités; de continuer d'effectuer des études analytiques, de rassembler et diffuser des informations et données pertinentes portant sur l'énergie; d'accorder la priorité à l'élaboration d'un ensemble inclusif et complet de recommandations destinées à l'ordre du jour du deuxième Forum Asie-Pacifique de l'énergie; de convoquer une réunion préparatoire en vue du Forum.

Résolution 73/9**Feuille de route régionale en vue de la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 en Asie et dans le Pacifique**

18. La Commission a approuvé le rapport du quatrième Forum Asie-Pacifique pour le développement durable ([E/ESCAP/73/31](#)) et la feuille de route régionale en vue de la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 en Asie et dans le Pacifique ([E/ESCAP/73/31](#), annexe II), et a engagé les États membres à coopérer aux fins de la mise en œuvre du Programme 2030 ainsi qu'indiqué par l'Assemblée générale dans sa résolution [70/1](#) et, à l'échelon régional, sur la base de la feuille de route régionale.

19. La Commission a prié de nouveau la Secrétaire exécutive de soutenir les États membres dans leurs efforts de mise en œuvre du Programme 2030 de manière intégrée et à la lumière de la feuille de route régionale. Elle a également demandé à

la Secrétaire exécutive, en sa qualité d'organisatrice du Mécanisme de coordination régionale pour l'Asie et le Pacifique, de renforcer et de promouvoir la communication, la coopération et la collaboration entre les organisations pertinentes du système des Nations Unies dans la région Asie-Pacifique, ainsi qu'entre les autres parties concernées, à l'appui de la mise en œuvre des objectifs de développement durable par les États membres, en particulier les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les pays insulaires en développement du Pacifique.
